17me Année. — N° 3169 UN NUMÉRO : 15 Centimes Vendredi 31 Janvier 1873

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10,

ROUBAIX, 30 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 29 JANVIER	
3 0/0	54 80
4 1/2	79 50
Emprunt 1871	87 65
Emprunt 1872	89 75
DU 30 JANVIER	
3 0/0	54 75
4 1/2	79 10
Emprunt 1871	87 70
Emprunt 1872	89 75

Nous avons consacré récemment un article à l'*Union de la Paix sociale* due à l'initiative de M. Le Play, et qui, sans bruit ni réclames, fait tout doucement son chemin dans le monde trop clairsemé des bons esprits. Aujourd'hui nous avons sous les yeux une nouvelle lettre adressée par M. Le Play à M. Fresneau, député du Morbihan, de laquelle nous extrayons le programme suivant :

Quatre devoirs principaux s'imposent à la France :

1° Constituer enfin une majorité dans l'Assemblée et dans les comices de la nation. C'est la règle qui nous empêchera de *tomber en poussière* et qui nous fera sortir de l'abîme où nous restons depuis deux ans, inertes et ahuris. C'est l'unique moyen de conférer à l'Assemblée l'autorité qui lui a manqué jusqu'à ce jour. Le caractère essentiel à la souveraineté est, en effet, l'unité de pensée et d'action : une majorité stable et compacte peut seule la donner à une Assemblée.

2° Ecarter les erreurs et passions qui nous ont divisés jusqu'à présent. Depuis un siècle, deux fausses doctrines ont été la source de nos malheurs : *La perfection originelle*, inventée par J.-J. Rousseau, appliquée par ses disciples en 1789; l'*égalité providentielle*, inventée par Alexis de Tocqueville, appliquée en 1848 et conservée depuis lors par ses lecteurs. Quant aux passions, la plus funeste dérive de la destruction de l'initiative individuelle sous l'influence des empiétements de la monarchie et de la violence des révolutions. Les citoyens ne sont pas enclins à se sauver eux-mêmes; ils demandent, à tout prix, le salut à un monarque ou à certaines formes de gouvernement. C'est la difficulté de ce choix, ce sont les intérêts et les dévouements ainsi mis en jeu, qui entretiennent la discorde. Pour rétablir l'harmonie, il faut donc combattre énergiquement la double erreur de nos lettrés et faire taire momentanément les préoccupations qui, selon le langage du jour, constituent la *question politique*.

3° Remplacer, dans les préoccupations du public, les débats de la question politique par la soumission à la loi de Dieu. Cette loi est le Décalogue. Depuis les premiers âges, elle a assuré la prospérité à tous les peuples qui l'ont respectée; et, comme l'a déclaré, le 9 janvier dernier, un illustre prélat, membre de l'Assemblée, elle est le vrai point de ralliement de la majorité.

4° Faire passer, dans les institutions, les principes et la pratique du Décalogue. En se ralliant à ce précepte, l'Assemblée s'appuiera solidement sur l'expérience du genre humain. Elle marchera à la réforme et à la paix par une voie sûre, dès qu'elle aura abandonné le champ illimité de l'invention et de la fantaisie.

Ces sages conseils, l'Assemblée ferait bien de les méditer et d'en faire la règle de sa conduite ; mais ils peuvent profiter à d'autres qu'à l'Assemblée. La presse qui, en dépit de ses inconsistances et de ses nombreux travers, a encore une si puissante influence sur la nation et même sur l'Assemblé, pourrait faire beaucoup de bien en proclamant et en développant les conseils donnés au nom de l'*Union de la paix sociale*. La subordination de la *question politique* à la VRAIE *question sociale* est le point de départ obligé de toute régénération. Osons l'aborder avec un sentiment à la fois religieux et pratique. Un peuple ne se relève qu'en se mettant à genoux.

Le débat sur les affaires de Lyon annonce devoir être très-vif. Les scandales non-seulement pécuniaires mais d'incapacité administrative et de lâcheté politique y abondent A ce propos, et en voyant à quel point M. Challemel Lacour, un pur des purs pourtant! s'est trouvé ridiculement impuissant à contenir le mouvement révolutionnaire lyonnais, nous nous disions qu'il fallait aux gens de sa sorte un surprenant aveuglement et une incroyable outrecuidance, (pour ne rien dire de plus) quand ils osent encore nous vanter leur régime et leurs principes; eux qui ne sont bons qu'à démuseler les bêtes féroces et à laisser égorger les honnêtes gens!...

A propos de Lyon, on reprend très-vivement la discussion de l'organisation municipale, on dit que le gouvernement est arrêté à un projet qui fractionne la municipalité des grandes villes. Mais le gouvernement veut aller plus loin et reprendre la nomination des maires, avec l'obligation de les choisir dans le conseil municipal. — C'est une grave question. Nous verrions avec peine l'Assemblée suivre le gouvernement jusque-là! — les exemples et les abus que le gouvernement pourra alléguer ne sont pas aussi probants qu'à première vue ils en ont l'air. Si le gouvernement avait suivi depuis 2 ans une politique vigoureusement conservatrice, il avait en mains de quoi la faire respecter; prenons garde qu'il ne veuille faire payer à certaines lois, la peine de sa mollesse et de sa complaisance à l'égard des radicaux.

M. de Rémusat et lord Lyons ont signé hier le protocole réglementant les tarifs présentés par la commission instituée à la suite du traité avec l'Angleterre. Ce protocole sera ratifié par le président de la République, après avoir été soumis à l'Assemblée nationale. Les ministres anglais ayant le droit de réglementer les tarifs, le protocole ne sera pas soumis au parlement anglais et sera soumis à la ratification de la reine lorsque M. Thiers y apposera sa signature.

Nous avons annoncé hier la condamnation du gérant de la *Gazette de France* coupable d'avoir reproduit une circulaire de l'*Internationale*. — Cette condamnation est ainsi commentée par l'*Union*:

Nous nous reprocherions d'écrire une ligne, un mot, qui s'écartât du respect dû à toutes les décisions de la justice, à toutes les lois du pays. Mais il nous sera permis de regretter que la loi du 14 mars 1872, qui nous avait été promise et préconisée comme une arme puissante de défense sociale, n'ait servi jusqu'ici qu'à frapper des journaux conservateurs.

Elle a rendu impossible toute réfutation sérieuse des sinistres doctrines de cette féroce affiliation : on ne peut plus en signaler les menaces.

« On veut brûler votre société, tenez-vous en garde ; ne traitez pas ces avertissements de chimères. Voici comment parlent vos ennemis et les nôtres. » C'est pour avoir tenu ce langage, que la *Gazette de France* est poursuivie comme le serait l'incendiaire lui-même.

A ce compte, défense au prédicateur de flétrir dans sa chaire, au moraliste dans son livre, les excès et les emportements des vices : en montrant, par exemple, à quel abrutissement mène l'ivrognerie, il ferait des ivrognes !

Il y a contre la société une vaste et implacable conjuration : nous l'avons vue à l'œuvre une fois déjà. Aujourd'hui, elle cherche par un travail souterrain de propagande à reformer ses cadres et ses effectifs entamés par la défaite de mai 1871. Le plus grand préservatif qu'on ait trouvé, c'est la défense d'en parler.

Elle travaille, — ne le dites pas. — Elle agit, — taisez-vous. — Voilà ses actes, ses manifestes ; — vous les avez publiés, vous êtes son complice, allez voir les bancs du tribunal.

La *Gazette de France* y est venue : le ministère public, on le verra par le compte-rendu, a bien voulu reconnaître comme *inadmissible* la supposition que notre confrère royaliste ait voulu contribuer au développement de l'Internationale. Mais le tribunal, s'il eût adopté ce considérant, n'aurait pu condamner, l'intention étant un caractère constitutif du délit, et il a déclaré que la *Gazette* y avait contribué *sciemment*.

« Ne parlez pas de la mort devant moi, » disent ceux qui en ont une superstitieuse terreur. Cela les empêche-t-il de mourir? Si l'on trouvait dans quelque écrivain grec l'histoire d'un petit tyran de Sicile ou de l'Archipel qui ait fait jeter dans les fers un serviteur coupable de l'avoir averti du poison versé dans sa coupe, y voudrait-on croire ?

Le gérant de la *Gazette de France* ira en prison pour avoir crié : « Gare au poison ! » Et même il doit s'estimer quitte à bon compte.

Si les juges ne lui avaient fait une très-large application des circonstances atténuantes, d'après les articles 2 et 3 de la loi du 14 mars 1872, il avait encouru cinq ans de prison, 2,000 fr. d'amende et la privation pour dix ans de ses droits civiques, civils et de famille.

Cette dernière et ignomieuse peine lui sera épargnée ; après avoir dénoncé et flétri les incendiaires et les ravageurs, il restera électeur, éligible, il pourra être tuteur de ses enfants, il ne fera qu'un mois de prison et ne paiera que 50 fr. d'amende.

Nous savons dans les conseils municipaux, à l'Assemblée même et jusque dans les conseils de M. Thiers, des personnages à qui il en a moins coûté d'être affiliés à l'Internationale qu'à notre courageux confrère de l'avoir combattue.

L'observation suivante du *Figaro* est utile à méditer :

« Saviez-vous que depuis la mort de Colbert (1663), qui donna au budget une organisation et une comptabilité régulières, un seul exercice s'est soldé par un excédant de recettes, *un seul*, entendez-vous !

» C'était le budget de 1829, et l'excédant se montait à près de 80 millions

» L'année suivante, la France remerciait Charles X en le mettant à la porte.

» Aujourd'hui le déficit est de 153 millions. »

Conclusion : Pour avoir de bonnes finances, il faut en revenir au régime qui a déjà fait ses preuves.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 29 janvier.

L'intérêt, à Versailles, continue à reposer beaucoup plus sur les questions constitutionnelles qui s'agitent à côté de l'Assemblée, que sur les débats législatifs qu'on agite dans la salle. Hier, la séance n'a pu aboutir qu'à deux avortements, heureux cependant tous les deux, car c'est la réussite qui eut été un malheur. M. Flottard aurait voulu que l'Assemblée cessât de siéger tous les mercredi de chaque semaine. L'honorable député présumait que ce temps de repos profiterait au travail des commissions. M. de Ventavon lui a objecté, avec beaucoup de raison, que ce n'était pas les commissions qui étaient en retard, mais bien les délibérations publiques. Il y a, en ce moment, 156 projets de lois dont les commissions ont terminé l'étude préliminaire et qui n'attendent que leur tour de séance publique. C'est sur cette déclaration que l'Assemblée a rejeté la motion de l'honorable M. Flottard.

Le second échec de la journée ne nous paraît pas moins justifié. Il a été subi par M. Paul Morin. Cet honorable député, animé d'un zèle plus ardent que discret pour l'agriculture, demandait que l'on mît l'administration des finances au service d'une entreprise agricole de son invention. Les agriculteurs auraient été admis à mettre des fonds en commun pour l'achat du matériel nécessaire à l'agriculture; ces fonds auraient été gérés par le percepteur des contributions directes, et cette énorme agglomération de capitaux aurait enrichi tout le monde. Mais, a objecté M. Benoist d'Azy, qui est-ce qui fournira les fonds? (L'auteur n'avait oublié que ce point). Si les associés sont riches, ils préféreront travailler pour eux-mêmes; s'ils sont pauvres, ils ne mettront en commun que la misère. Cette argumentation a décidé la Chambre à rejeter la proposition de M. Paul Morin.

On s'est mis alors en devoir de discuter la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Mais la discussion ne pouvait aller loin. Il était visible qu'on n'était pas en nombre pour délibérer. Nous avons vu le moment où l'on allait essayer d'un appel nominal. Oh! politique, voilà bien de tes coups!

C'est en effet la commission des Trente qui nous jouait encore le tour d'attirer la masse des députés mobiles comme les planètes attirent leurs satellites.

Vous lirez dans tous les journaux un compte-rendu trop complet de la séance de la commission. Il est cependant deux points que je veux vous signaler. C'est, d'une part, la mauvaise foi de nos adversaires ; d'autre part, la fermeté de nos amis. Vous savez combien le centre gauche avait insisté pour faire régler les relations de l'exécutif et du législatif. Depuis qu'elles sont fixées par l'éloignement de M. Thiers de la tribune, le centre gauche n'en veut plus. Hier encore, MM. Berthauld, Arago et Ricard ont rompu une lame au sein de la commission pour obtenir que les travaux des deux sous-commissions ne voient le jour qu'au même moment. La deuxième chambre étant renvoyé aux calendes grecques, la minorité voudrait maintenant que la solution relative aux interpellations fut assignée à la même époque. La majorité n'a pas entendu par cette oreille. La seconde observation porte sur l'attitude de nos amis au sujet des pouvoirs de M. Thiers. M. Max Richard, pris d'un subit amour pour l'Assemblée, s'est inquiété de ce que deviendrait sa succession. Il serait trop malheureux, disait-il, qu'une aussi bonne chambre mourut *ab intestat*. En conséquence, il demandait qu'un paragraphe additionnel réglât les conditions de la transmission des pouvoirs. La chambre, n'a pas envie de mourir, et encore moins envie de faire M. Thiers héritier. On a repoussé la motion Max Richard.

L'irritation de M. Thiers contre les résolutions de la commission des Trente est très-vive ; s'il se rend au sein de la commission, il est à craindre que le président ne soit pas maître de lui et éclate en invectives. La camarilla républicaine conseille à M. Thiers de ne plus donner aucune explication et d'attendre les débats publics.

D'un autre côté, la majorité des membres de la commission manifeste le parti pris de ne pas revenir sur les décisions arrêtés.

Les députés s'attendent pour demain à une séance très-orageuse à propos de la discussion des marchés de Lyon ; la séance devant probablement finir très-tard, je connais des députés qui ont re-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 31 JANVIER 1873

— 1 —

LE TRIOMPHE

D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

—

CHAPITRE I.

Le retour à la maison

Vues du pont du steamer *l'Impératrice*, qui filait vers Dieppe à toute vapeur, les falaises escarpées des côtes de Normandie, qu'éclairaient en plein les rayons du soleil, ressemblaient vaguement aux toits en tourelles et aux murs en terrasse d'une cité en ruines. C'était du moins ainsi qu'elles apparaissaient aux yeux d'une toute jeune fille, dont les regards inquiets se fixaient sur le rivage par une chaude après-dînée du mois d'août 1853.

Il était quatre heures. Le navire approchait rapidement du port. Plusieurs passagers de tout âge, portant des cos- s'occupaient de ramasser leurs sacs, leurs pliants, leurs parapluies, et témoignaient par leur précipitation ce mépris profond que Neptune inspire à tous les voyageurs dès que la traversée est finie et qu'il n'y a plus de tempête à craindre. Deux ou trois familles anglaises étaient rassemblées en groupes, et veillaient sur leurs bagages qu'elles avaient entassés deux ou trois heures à l'avance au moins, pour ne pas perdre un moment lorsque le navire aurait accosté.

Quelques jeunes Anglaises, au teint plein de fraîcheur, se pressaient sous les ailes maternelles, et songeaient au plaisir que leur promettaient les bains de mer pris à l'étranger. L'établissement des bains n'avait pas encore été construit, et Dieppe n'avait pas à cette époque la popularité d'aujourd'hui parmi les voyageurs. Il se trouvait aussi quelques riches familles à bord du steamer, mais de toutes les matrones à l'air protecteur, et de toutes leurs charmantes filles rassemblées sur le pont, aucune n'avait l'air de connaître la jeune fille qui, à l'écart de la foule, s'appuyait contre les bastingages avec un manteau à la main et un sac de nuit à côté.

Elle était très-jeune — son âge était celui que nous nommons l'âge de la puberté. Sa robe en mousseline était peut-être bien un peu courte au point de vue de l'élégance, mais comme la cheville qu'elle laissait voir était ronde et fine, Évidemment c'était l'excès de croissance qui avait raccourci la robe.

En outre, cette voyageuse solitaire ne se contentait pas d'être jeune, elle était jolie. Malgré sa robe courte et son chapeau de paille fané, il était impossible aux mis, ses voisines, de soutenir le contraire. Elle était même si jolie, que c'était un vrai plaisir de la regarder dans toute son innocence, et de se dire combien elle serait belle lorsque la jeune fille se serait changée en femme.

Son teint était beau, mais pâle, — non pas d'une pâleur maladive, mais de cette pâleur claire et diaphane que possède l'albâtre. Ses grands yeux gris devenaient noirs au reflet de ses longs cils. Ses autres traits, je me dispense de les décrire minutieusement, parce que, quoiqu'ils fussent réguliers et mêmes beaux, il me semble qu'après les yeux le reste de la physionomie est trop naturel. Ses cheveux bruns et fins étaient d'une abondance luxuriante, et telle était la vivacité du sourire et du regard chez cette jeune fille, que sa figure vous semblait radieuse quand elle vous regardait. Il était difficile de s'imaginer qu'elle pût jamais avoir l'air malheureux. L'exubérance de sa vitalité répandait autour d'elle l'éclat et le bonheur. D'autres jeunes filles du même âge qu'elle se seraient réfugiées dans un coin du navire pour y cacher leur isolement, ou bien elles se seraient rapprochées de l'un des groupes, pour faire croire- elle n'avait pas craint de se placer au beau milieu du pont, et de choisir l'endroit le plus favorable pour être des premières à découvrir Dieppe. Elle ne paraissait pas se préoccuper beaucoup de son entourage, quoique plus d'un regard furtif se fût dirigé vers sa belle tête, dont le magnifique profil se dessinait à ravir sur l'azur d'un ciel d'été sans nuages.

Pourtant il n'y avait dans son attitude ni audace ni arrogance. Ce qui perçait en elle, c'était la bienheureuse ignorance de la jeune fille au cœur gai, qui ne se doute pas des périls qui l'environnent et qui ne craint rien, parce que le mal lui est inconnu. Pendant le trajet, elle ne s'était montrée ni timide ni embarrassée. Elle n'avait éprouvé aucune des tortures auxquelles sont exposées les voyageuses sur mer. Les nausées l'avaient épargnée, et, réellement à la voir, on comprenait que les maladies ordinaires ne devaient pas avoir prise sur elle. Se figurer la déesse Hygée avec la migraine, ou bien Hébé avec un gros rhume, n'eût pas été plus absurde que de songer un instant qu'une souffrance physique quelconque pouvait accabler cette jeune fille aux yeux gris et aux cheveux bruns. Plus d'un malade s'était tourné vers elle pendant la traversée, et s'était trouvé indigné de la voir contempler la mer avec insouciance, en livrant à la brise marine les boucles ondulées de sa chevelure. De pauvres martyrs du bleuies par la souffrance à l'aspect des sandwichs et des tartelettes qu'elle avait retirées de son sac de voyage et avalées sans plus de façon.

Elle avait un volume de roman et un travail au crochet, dont le coton blanc portait çà et là les marques de ses doigts. Ils étaient si mignons, ses doigts, que c'était dommage d'y voir la trace de l'aiguille. Elle tenait, de plus, un bouquet fané qu'elle avait entouré d'un journal pour l'abriter, et un flacon de sels qu'elle respirait continuellement. Ce n'est pas cependant qu'elle eût besoin de ce réconfortant. Oh non! Elle était aussi fraîche que le vent du soir, et aussi peu sujette au mal de mer que les sirènes auxquelles elle ressemblait un peu par le brillant de sa chevelure.

Je crois que si les voyageuses de l'*Impératrice* furent cruelles envers cette pauvre enfant en la laissant ainsi toute seule, ce fut probablement parce qu'en mer les malades détestent ceux qui se portent bien. Elle ne paraissait pas du tout avoir besoin des consolations de son entourage, cette rieuse jeune fille; aussi fut-elle abandonné à elle-même et réduite, tantôt à lire quelques pages, tantôt à faire quelques mailles, ou bien encore à questionner le timonier, qui ne voulait pas l'écouter. Elle caressa les chiens des passagers, courut de droite à gauche, et n'eut recours à personne pour secouer l'ennui de son isolement.

Ce ne fut qu'en approchant de Dieppe